



Chalon-sur-Saône, le 1^{er} juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE GRAND CHALON s'engage
pour favoriser l'accès des jeunes au logement
et pour la mobilisation du parc privé vacant

Christophe SIRUGUE, Président de la Communauté d'Agglomération LE GRAND CHALON, Député-maire de Chalon-sur-Saône, Jean-Luc BERHO, Président de l'APAGL, Philippe CHARVERON, Président de LOGEHAB ont signé ce jour un accord partenarial en faveur de l'accès au logement des jeunes et la remise sur le marché des logements vacants. Par cette convention, la Communauté d'Agglomération s'engage à prendre en charge une assurance Garantie des Risques Locatifs aux propriétaires bailleurs louant leur logement à des jeunes de moins de 30 ans ou s'engageant à mettre ou à remettre en location, un logement vacant depuis plus d'un an.

Situé au cœur de la Bourgogne, dans l'axe Paris-Lyon, LE GRAND CHALON Agglomération regroupe 39 communes, compte 108 000 habitants et compose la première agglomération de Saône et Loire et le deuxième pôle économique de Bourgogne.

Les jeunes se trouvent confrontés à la fois aux difficultés d'accès à l'emploi et à celles liées au logement. Leur parcours résidentiel est de plus en plus chaotique : Manque de logements disponibles, notamment de petites tailles, dans le parc HLM où ils ne sont pas prioritaires, niveau élevé des loyers et des garanties demandées dans le parc privé, le tout aggravé par la précarité de l'emploi.

Si le parc locatif privé constitue le parc principal d'accueil des jeunes à la recherche d'un logement, la sélectivité y est de plus en plus importante. A défaut de pouvoir bénéficier d'un soutien familial, les jeunes salariés se voient régulièrement refuser un logement pour les raisons suivantes : contrat de travail précaire, taux d'effort jugé trop élevé (>30 %), garanties insuffisantes.

Désirant se doter d'un outil efficient dans son effort en faveur du logement des Jeunes de moins de 30 ans, et pour la remise sur le marché des logements vacants depuis plus d'un an, Le Grand Chalon a décidé de s'engager dans la mise en œuvre sur le territoire, du dispositif GRL. Par ailleurs, cette action s'inscrit pleinement dans les dispositifs OPAH et PIG mis en œuvre sur l'agglomération afin d'encourager la remise sur le marché de logements à loyer maîtrisé.

Sont concernés :

- Les ménages locataires Jeunes de moins de 30 ans, quelle que soit leur situation au regard de l'emploi, dont le taux d'effort (rapport loyer mensuel/ressources x 100) est compris entre 0 et 50%.
- Les ménages locataires entrant dans un logement qui était vacant depuis plus d'un an à la date de la prise d'effet du bail, et respectant les critères d'éligibilité de la GRL.

Deux partenaires-clés : LOGEHAB et l'APAGL

Ce dispositif de prise en charge est établi en collaboration avec l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL) et le CIL d'Action Logement, LOGEHAB.

Ces partenaires apportent une expertise et un appui technique à la Communauté d'agglomération LE GRAND CHALON, pour la mise en œuvre de son dispositif.

CONTACTS PRESSE

LE GRAND CHALON – 03.85.90.52.33

Pauline BLAZY - pauline.blazy@chalonsursaone.fr

APAGL – 01 42 18 50 15

Alain REYBAUT – areymbaut@apagl.fr

LOGEHAB - 03 85 42 19 10

Vincent BRETIN - vincent.bretin@logehab.fr

